Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20220223-5eme16022022-DE
le 23/02/2022

SAINTE-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 5eme16022022 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/02/2022

Objet : 5eme délibération du conseil municipal du 16 02 2022 demande de transfert de travaux sur la route communale à Courcelles à la Région Guadeloupe

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des region

Date de télétransmission : 23/02/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ![CDATA[5eme d_lib du 16 02 2022 demande de transfert de travaux sur la route communale _ Courcelles _ la R_gion Guadeloupe

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 971-219711280-20220223-5eme16022022-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/02/2022

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20220223-5eme16022022-DE
le 23/02/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 FEVRIER 2022

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-=-

COMMUNE DE SAINTE ANNE

-=-

Numéro de la délibération
5ème *délibération*

-=-

Demande de transfert de travaux sur la route communale à Courcelles à la Région Guadeloupe

L'an deux mille vingt-deux et le seize du mois de février, à seize heures vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni, en mairie, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le
10 février 2022

Membres en exercice : 35

Présents 26 :
M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épse COURIOL, Mme Sylvia LAPTES, M. Francs BAPTISTE, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL,M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Mariette MANDRET épse PASSAVE, M. Georges NARDIN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Valérie HUGUES, Mme Marianne GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, Mme Jeannette COURIOL, M. Jacques KANCEL, M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES
Le 18 février 2022

SAINTE-ANNE,
Le 18 février 2022

Représentée 02 : Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN (représentée par le maire) M. Patrick GALAS (représenté par Mme Jeannette COURIOL).

Absents 07 : M. Yves QUIQUEREZ, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Maude GEOFFROY, M. Joé SOUBARAPA, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SINIVASSIN, Mme Ketty COURIOL-LOMBION.

Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la nécessité d'améliorer les infrastructures de voirie de la Ville de Sainte-Anne ;

Considérant que ces travaux routiers répondent à un intérêt régional marqué se fondant sur :

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20220223-5eme16022022-DE
le 23/02/2022

- Le renforcement du maillage du territoire pour une circulation terrestre apaisée et continue,
- L'aménagement adapté au niveau des raccordements sur le domaine routier public national et départemental,
- L'amélioration des conditions de circulation pour les usagers et l'exercice d'activités économiques locales (tourisme, agriculture,...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la demande de prise en charge de la réfection de la route communale de Courcelles, par la Région Guadeloupe.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BAPTISTE

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20220223-5eme16022022-DE
le 23/02/2022

Baie Mahault le, 3 février 2022

SOGETRA

CONSEIL GENERAL
S/C ROUTES DE GUADELOUPE
B.P. 2126

97194 JARRY CEDEX

A L'attention de Mr ALBINA

MARCHE :
OBJET : Travaux d'enrobés et divers sur le domaine départemental de la Guadeloupe
Lot 1 : Basse Terre et Grande Terre
OPERATION : REFECTION CHAUSSEE Route de liaison Rn4 et Rd102

DELAI : 1 MOIS

DEVIS ESTIMATIF

N°	Désignation des prix	U	Qtés	P.U. H.T	Montant H.T.
P	Travaux préparatoires				
P-1	Installation de chantier	%	189 037,26	*2,85%*	5 387,56
P-2	Etude d'exécution	%	189 037,26	*2,01%*	3 799,65
P-3	Coordination	%		*0,25%*	0,00
P-4	Plan de recolement	%		*2,01%*	0,00
P-5	Panneau d'information	m²	16,00	*250,00*	4 000,00
S	Signalisation de chantier				
S-1	Signalisation pour chantier sur route bidirectionnelle	%	189 037,26	*3,61%*	6 824,24
S-2	Signalisation pour chantier sur route à chaussées séparées	%		*1%*	0,00
S-3	Déviation	Km		*250,00*	0,00
S-4	Protection par GBA	m		*83,63*	0,00
S-5	Signalisation horizontale de chantier	m²	100,00	*15,48*	1 548,00
A	Fabrication de matériaux enrobés à chaud				
A-1	Béton bitumineux semi-grenu 0/10	t		*147,93*	0,00
A-2	Béton bitumineux semi-grenu 0/12	t	800,00	*142,00*	113 600,00
A-3	Béton bitumineux très mince 0/6	t		*144,00*	0,00
A-4	Béton bitumineux très mince 0/10	t		*142,00*	0,00
A-5	Béton bitumineux drainant 0/6	t		*151,00*	0,00
A-6	Béton bitumineux drainant 0/10	t		*151,00*	0,00
A-7	Grave bitume 0/14	t		*136,08*	0,00
A-8	Grave bitume 0/20	t		*136,08*	0,00
A-9	Enrobé à module élevé 0/10	t		*146,00*	0,00
A-10	Enrobé à module élevé 0/12	t		*152,00*	0,00
A-11	Enrobé à module élevé 0/20	t		*150,00*	0,00
A-12	Béton bitumineux à module élevé 0/10	t		*164,51*	0,00
A-13	Béton bitumineux à module élevé 0/14	t		*162,14*	0,00

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20220223-5eme16022022-DE
le 23/02/2022

N°	Désignation des prix	U		P.U. H.T	Montant H.T.
	Enduits superficiels				
A-14	Enduit monocouche	m2		*3,86*	0,00
A-15	Enduit bicouche	m2		*6,80*	0,00
A-16	Plus value pour coloration du béton bitumineux	t		*39,80*	0,00
B	**Mise en œuvre et compactage de béton bitumineux et grave bitume**				
B-1	Mise en œuvre au finisseur des bétons bitumineux et des graves bitumes	t	800,00	*17,91*	14 328,00
B-2	Mise en œuvre à la niveleuse des graves bitumes	t		*10,00*	0,00
B-3	Mise en œuvre à la main des bétons bitumineux et des graves bitumes	t		*113,57*	0,00
B-4	Plus value pour quantité inférieure à 500 T	%		*14,33%*	0,00
C	**Couche d'accrochage à l'émulsion de bitume**				
C-1	Couche d'accrochage à raison de 200 à 300 g/m2	m2		*0,87*	0,00
C-2	Couche d'accrochage à raison de 400 à 600 g/m2	m2		*1,49*	0,00
C-3	Plus value aux prix C-1 et C-2 pour gravillonnage	%		*50%*	0,00
C-4	Couche d'imprégnation à raison de 800 g/m2	m2	6 666,67	*1,90*	12 666,67
E	**Travaux divers liés aux enrobés**				
E-1	Amenée du matériel de fraisage	F		*995,02*	0,00
E-2	Fraisage	m2		*5,69*	0,00
E-3	Plus value pour épaisseur de fraisage supérieure ou égale à 5 cm	m2		*2,85*	0,00
E-4	Purges	m3		*300,74*	0,00
E-5	Sciage	m		*4,21*	0,00
E-6	Fourniture et pose de grilles anti remontée de fissures	m2		*15,00*	0,00
F	**Conditions spécifiques d'exécution**				
F-1	Plus value pour travail de nuit	%		*30,80%*	0,00
F-2	Plus value pour travail dimanche et jours fériés	%		*30,80%*	0,00
G	**Travaux annexes de terrassements**				
G-1	Remblais en tuf	m3	945,00	*34,99*	33 065,55
G-2	Remblais en pouzzolane	m3		*28,00*	0,00
G-3	Plus value pour volume inférieur à 100 m3	m3		*6,66*	0,00
G-4	Plus value pour exécution sur accotement d'une largeur inférieure à 2 m	m3		*14,71*	0,00
G-5	Géotextile	m2		*3,13*	0,00
G-6	Tranchée drainante	m3		*45,00*	0,00
G-7	Fourniture et pose de fourreaux diam 63	m		*5,84*	0,00
G-8	Fourniture et pose de fourreau diam 110	m		*7,90*	0,00
G-9	Fourniture et pose de câble de terre cuivre 29 mm2	m		*10,52*	0,00
G-10	Tranchée pour fourreaux	m		*16,72*	0,00
G-11	Déblais évacués en dépôt définitif	m3		*13,87*	0,00
G-12	Décapage d'accotements	m2		*3,50*	0,00
G-13	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	m3		*30,00*	0,00
G-14	Plus value pour mise en œuvre à la main	m3		*16,47*	0,00
G-15a	PEHD 25 mm	m		*6,57*	0,00
G-15b	PEHD 50 mm	m		*10,04*	0,00
G-15c	PEHD 63 mm	m		*13,22*	0,00
G-15d	PEHD 75 mm	m		*14,71*	0,00

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20220223-5eme16022022-DE
le 23/02/2022

N°	Désignation des prix	U		P.U. H.T	Montant H.T.
H	Dégagement de l'emprise				
H-1	Démolition de maçonnerie et béton	m3		30,00	0,00
H-2	Démolition de regards	m3		20,00	0,00
H-3	Emploi de BRH	m3		35,54	0,00
H-4	Démolition de bordures	m		6,50	0,00
H-5	Démolition de couche de chaussées en enrobés et graves bitumes	m3		27,00	0,00
H-6	Déplacement de constructions	m2		79,03	0,00
H-7	Dépose de glissières métalliques	m		31,23	0,00
I	Trottoirs et ilôts				
I-1	Bordures de type T2	m		35,31	0,00
I-2	Bordures de type A2	m		35,62	0,00
I-3	Bordures de type CC1	m		38,00	0,00
I-4	Bordures de type CC2	m		40,00	0,00
I-5	Bordures de type CS1	m		33,09	0,00
I-6	Bordures de type CS2	m		34,74	0,00
I-7	Bordures de type I1	m		42,43	0,00
I-8	Bordures de type I2	m		44,75	0,00
I-9	Bordures de type P2	m		26,00	0,00
J-1	Assainissement				
J-1	Canalisation PVC de diamètre 100 mm	m		32,26	0,00
J-2	Canalisation PVC de diamètre 125 mm	m		38,58	0,00
J-3	Canalisation PVC de diamètre 300 mm	m		69,47	0,00
J-4	Canalisation PVC de diamètre 400 mm	m	28,00	103,48	2 897,44
J-5	Canalisation PVC de diamètre 500 mm	m		141,43	0,00
J-6	Canalisation PVC de diamètre 600 mm	m		208,57	0,00
J-7	Canalisation PVC de diamètre 700 mm	m		332,62	0,00
J-8	Blindage de fouille	m2		14,69	0,00
J-9a	Remblayage de tranchée type TN	m2		13,47	0,00
J-9b	Remblayage de tranchée type TT	m2		93,44	0,00
J-9c	Remblayage de tranchée type AC1	m2	28,00	49,85	1 395,80
J-9d	Remblayage de tranchée type AC2	m2		107,97	0,00
J-9e	Remblayage de tranchée type AC3	m2		107,97	0,00
J-9f	Remblayage de tranchée type CL	m2		113,10	0,00
J-10	Epuisement des eaux de ruissellement	F/J		374,32	0,00
J-11	Tête de buse	m2	10,00	381,38	3 813,80
J-12	Regards visite avec cheminée de 1m x 1m	u		866,19	0,00
J-13	Grille avaloir de 70x70 pour chausssée lourde	u		442,10	0,00
J-14	Grille plate, concave ou convexe de 50x50 pour chaussée lourde	u		324,83	0,00
J-15	Grille plate, concave ou convexe de 70x70 pour chaussée lourde	u		442,10	0,00
J-16	Tampon diam 80 pour chaussée lourde	u		266,78	0,00
J-17	Mise à niveau de regard d'assainissement	u		234,56	0,00
J-18	Mise à niveau de bouche à clé	u		108,81	0,00
J-19	Mise à niveau de chambre France Télécom	u		281,94	0,00
J-20	Création de fossés	m	500,00	14,00	7 000,00
J-21	Fourniture et pose d'un drain routier	m		33,81	0,00

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 971-219711280-20220223-5eme16022022-DE
le 23/02/2022

N°	Désignation des prix	U		P.U. H.T	Montant H.T.
L	**Béton**				
L-1	Béton C25/30 pour trottoirs	m2	6,00	*45,00*	270,00
L-2	Plus-value au prix L1 pour zones circulables ou îlots franchissables	m2		*11,88*	0,00
L-3	Plus-value au prix L1 pour matricage de la surface	m2		*42,64*	0,00
L-4	Plus-value au prix L1 pour désactivation du béton	m2		*30,80*	0,00
L-5	Béton C30/37 pour ouvrages en béton armé	m3		*494,91*	0,00
L-6	Armatures à haute adhérence	kg		*3,35*	0,00
L-7	Armatures en acier	kg		*3,14*	0,00
L-8	Béton C16/18 de propreté	m2		*22,01*	0,00
L-9	Béton C25/30	m3		*359,95*	0,00
L-10	Béton C25/30	m3		*359,95*	0,00
L-11	Traitement de parements enterrés	m2		*13,53*	0,00
L-12	Création d'accotements, fossés, cunettes en béton armé	m3		*468,50*	0,00
M	**Location de matériel avec chauffeur**				
M-1	Location d'un tracto-pelle	h		*53,00*	0,00
M-2	Location d'une niveleuse	h	64,00	*120,00*	7 680,00
M-3	Location d'un camion (8m3 ou plus)	h		*60,00*	0,00
M-4	Location d'une pelle d'une puissance supérieure à 300 CV	h		*150,00*	0,00
				TOTAL H.T. ===>	**218 276,71**
				T.V.A. 8,5 % ===>	18 553,52
				TOTAL T.T.C. ===>	**236 830,23**

VISA DIRECTION :

Baie Mahult le,

C.HERESON

Po

Impasse [illegible]
Z.I. de Jarry - 97122 Baie-Mahault
Tél : 0590 89 85 35 - Fax : 0590 20 88 [illegible]